



**À l'école des Cheminots, nous
avons à cœur la réussite de nos
élèves.**



Plan de lutte contre l'intimidation
et la violence
École des Cheminots
2022-2023

Nos valeurs

Respect Engagement Plaisir

Notre mission

Chaque jour, une réussite : notre fierté!

Notre vision

Apprendre à apprendre dans un milieu
stimulant et valorisant.

Notre engagement

Faire de notre école un lieu sécuritaire,
bienveillant et chaleureux.

VIOLENCE ET INTIMIDATION

La Loi sur l'instruction publique définit ce qui constitue de la violence ou de l'intimidation. Ces définitions servent de référence pour toutes les écoles du Québec.

INTIMIDATION

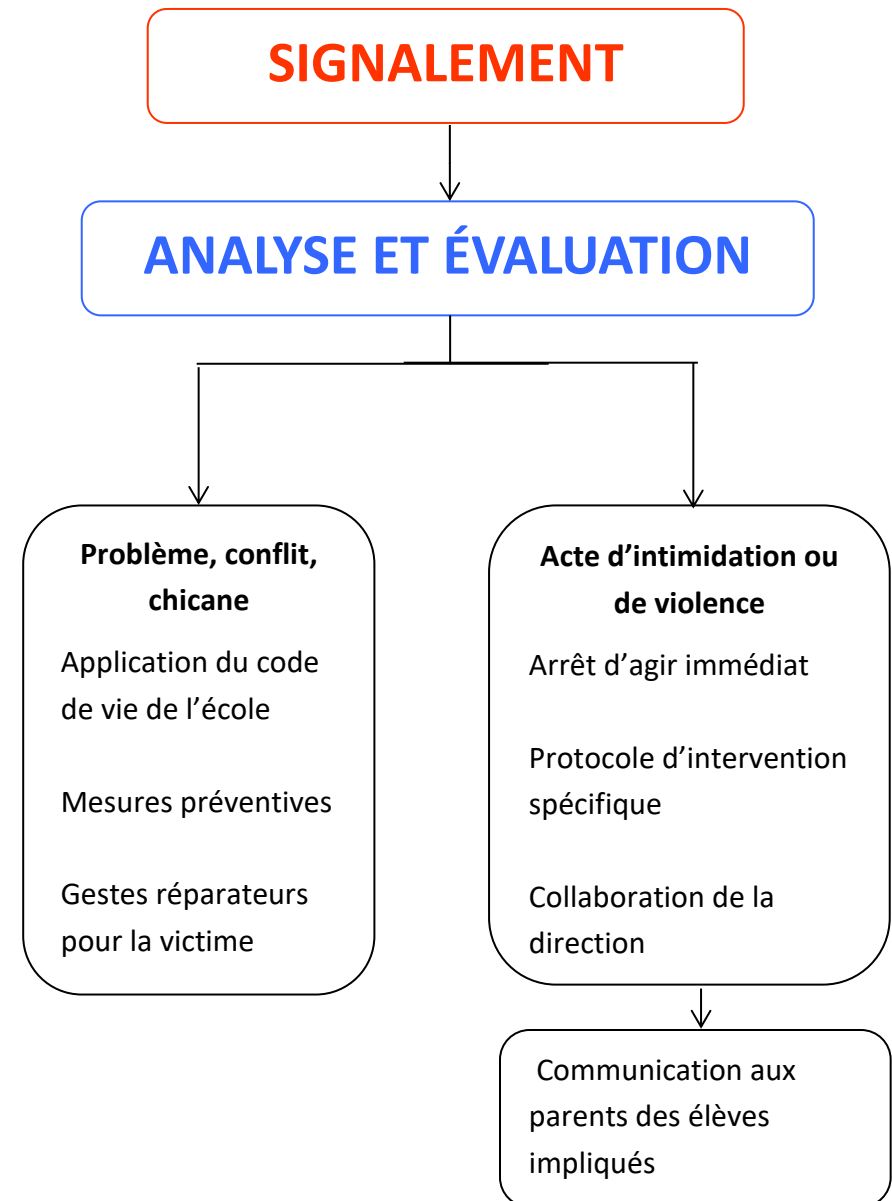
Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

VIOLENCE

Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

CONFLIT

C'est un désaccord et/ou une opposition chargés d'émotions. Les élèves impliqués se sentent tous généralement de la même manière (colère, tristesse, parfois agressivité).



RESSOURCES UTILES À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

Tel-Jeunes	Intimidation, taxage, violence, drogue, suicide. Le service Tel-Jeunes est une ressource gratuite, confidentielle et accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine, pour tous les enfants et les jeunes du Québec.	1 800 263-2266 www.teljeunes.com
Ligne Parents	Il s'agit d'un centre d'intervention destiné aux parents. Au bout du fil, on retrouve des professionnels prêts à écouter et à accompagner chaque parent sur divers sujets : inquiétudes liées à l'enfant, fonctionnement de la famille, violence et délinquance, etc.	1 800 361-5085 www.ligneparents.com
Association québécoise de prévention du suicide	À toute heure du jour et de la nuit, tous les jours de la semaine, ce numéro d'aide gratuit et confidentiel permet de s'adresser à une ressource spécialisée en prévention du suicide.	1 866 APPELLE (277-3553) www.aqps.info/besoin-aide-urgente
Jeunesse, J'Écoute	Service pancanadien de consultation par téléphone et en ligne destiné aux jeunes. Le service est gratuit, anonyme et confidentiel. Des intervenants professionnels sont disponibles à toute heure du jour ou de la nuit, 365 jours par année, afin d'aider les jeunes, quelle que soit la gravité de leur problème.	1 800 668-6868 www.jeunessejecoute.ca

Interligne (Gai Écoute)	Centre d'aide, d'écoute téléphonique et de renseignements à l'intention des personnes concernées par la diversité sexuelle et la pluralité des genres. Les services d'écoute téléphonique sont offerts gratuitement à l'échelle de tout le Québec, 7 jours sur 7.	1 888 505-1010 https://interligne.co
Centres de santé et de services sociaux (CSSS)	Le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de chacune des régions du Québec peut venir en aide aux parents et aux enfants vivant une situation d'intimidation en milieu scolaire ou autre.	Info-Social : 811, option 2 https://sante.gouv.qc.ca
Urgence 911	Pour toute situation urgente nécessitant une intervention immédiate : composez le 9-1-1. 310-4141 (ou *4141)	www.sg.gouv.qc.ca/informations/conseils-securite-surete-du-quebec.jsp
Programmes « EduRespect : Prévention de la violence » de la Croix-Rouge canadienne	Ces programmes visent à promouvoir des relations sécurisantes et des collectivités sûres grâce à des programmes éducatifs et à des partenariats en éducation.	www.croixrouge.ca/nos-champs-d-action/

À noter que les définitions de violence et d'intimidation peuvent varier d'un site à l'autre. Dans toute situation de violence et d'intimidation qui survient à l'école, la définition prévue dans la *Loi sur l'instruction publique* prévaut.

* Document inspiré de celui de la Commission scolaire Marie-Victorin